

Le PIB non agricole réalise sa pire performance depuis 13 ans

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) vient de rendre public son rapport d'activité pour l'année 2013. Remis au Souverain il y a quelques jours par le président du Conseil, Nizar Baraka, le document fait le point sur la situation économique, sociale et environnementale du Maroc pour le compte de l'année dernière. Il met en avant les différentes réalisations enregistrées ainsi que les lacunes à combler, et ce à travers une série de recommandations.

C'est un diagnostic mitigé de la situation économique et sociale du Maroc que nous livre le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Dans son rapport d'activité de l'année 2013 remis récemment au Souverain, le Conseil, présidé par Nizar Baraka, a procédé à une analyse des principales évolutions enregistrées sur les plans économique, social et environnemental. À partir de cette analyse, le Conseil a émis une série de recommandations tout en mettant l'accent sur quelques «points de vigilance». Sur le plan économique, le rapport du CESE rappelle le contexte régional et international marqué par des tensions politiques et sociales. Il souligne

ainsi que «notre pays jouit, outre de la stabilité politique, d'un socle de grandes réformes et d'un projet de société bénéficiant de l'adhésion des citoyens et de l'appui de l'ensemble des forces vives du pays». C'est dans ce contexte que l'économie nationale a retrouvé, en 2013, le rythme moyen de croissance observé durant la dernière décennie, nous apprend le rapport. De ce fait, la croissance s'est élevée à 4,4% en 2013, contre 2,7% en 2012, suite principalement à une hausse de la valeur ajoutée agricole de 19% en 2013 favorisée par une bonne pluviométrie. Mais cette reprise de croissance ne s'est pas répercutée sur le PIB non agricole puisque ce dernier a enre-

gistré un net ralentissement en 2013, réalisant l'une des plus faibles performances depuis l'an 2000 avec une croissance de 2% au lieu de 4,3% l'année précédente. Ce ralentissement a été induit par une nette perte de vitesse des moteurs traditionnels de croissance du pays liée à la crise enregistrée au niveau des principaux partenaires du Maroc et au ralentissement de la demande intérieure. En chiffres, le Conseil souligne une réduction sensible du déficit budgétaire qui passe de 7,3% en 2012 à 5,4% en 2013. Quant au déficit de la balance des paiements, bien qu'atténué de 18% en 2013 par rapport à 2012, il demeure important, affirme le rapport. Globalement, les indicateurs économiques sont dans le vert pour l'année 2013, selon le rapport, toutefois, le contenu en emplois de la croissance a maintenu sa tendance baissière, de telle sorte que cette croissance n'a eu aucun impact sur le taux de chômage qui s'est stabilisé à son niveau de 2012. Ainsi, les nouveaux emplois créés en 2013 se sont limités à 114.000 postes. Le secteur du BTP



Les nouveaux emplois créés en 2013 se sont limités à 114.000 postes.

a perdu à lui seul 50.000 emplois durant cette année, alors qu'il a été à l'origine de la création moyenne de 55.000 emplois annuels entre 2007 et 2011. Avec cette tendance baissière, le taux de chômage a atteint 36% pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 18,2% pour les titulaires de diplômes et 9,6% chez les femmes, précise le rapport. Sur le plan social, le CESE souligne que les politiques publiques de mise à niveau sociale se sont traduites, en 2013, par des progrès au niveau de l'accès des citoyens à certains services sociaux de base, notamment en ce qui concerne l'éducation et la couverture médicale de base. À ce niveau, le rapport affirme que «si des progrès réels ont été réalisés par notre pays dans la généralisation de l'accès à l'école, des déficiences persistent, notamment

au niveau de l'abandon scolaire, des compétences acquises par les élèves et des inégalités sociales, régionales et liées au genre». Dans ce même volet, le Conseil souligne l'insuffisance de l'offre au niveau du préscolaire. En matière de santé et de protection sociale, 50% de la population marocaine a pu bénéficier d'une couverture médicale de base, grâce notamment à la généralisation en cours du Ramed qui permet à 6,3 millions de personnes d'accéder, gratuitement, à l'ensemble des prestations fournies par le réseau des établissements de soin publics. Au niveau environnemental, le rapport du CESE souligne la forte demande sur les ressources hydriques du Maroc. Ces ressources sont menacées de dégradation, de pollution, voire d'épuisement, prévient le

Conseil. Pour faire face à ces défis, le CESE préconise la généralisation de programmes d'efficacité hydrique afin de rationaliser l'utilisation et la valorisation des ressources en eau, à travers notamment l'amélioration de la gouvernance des ressources hydriques, l'accélération du programme national d'économie d'eau d'irrigation (PNEEI) et l'élaboration d'un Programme national d'économie d'eau potable et industrielle (PNEEPI). S'agissant du traitement des eaux usées urbaines, le Maroc a pu se doter en 2013, dans le cadre du Plan national d'assainissement et d'épuration des eaux usées (PNA), de 73 stations d'épuration (STEP) bénéficiant à 81 communes, ce qui a permis d'atteindre un taux d'épuration de 28% au lieu de 8% en 2006. ■

Ayoub Lahraiche

Des recommandations prioritaires

Dans son rapport de 2013, le CESE a émis 14 recommandations, quatre d'entre elles revêtent un caractère prioritaire et devraient permettre, selon le rapport, d'agir sur les acteurs de la gouvernance urbaine. Il s'agit en lieu du positionnement de l'État en faveur des villes. Dans ce sens, le Conseil recommande de concevoir une approche novatrice, mais pas au détriment du rural. Cette approche

passerait par l'adoption d'une vision du développement urbain et des modalités d'action au niveau de chaque catégorie de villes.

La deuxième recommandation prône le renforcement des capacités des collectivités locales par la mobilisation de l'expertise et le développement des savoir-faire au service des collectivités locales. Quant à la troisième recommandation, elle insiste sur le

renforcement des capacités des collectivités locales par la dotation des communes urbaines de moyens institutionnels de gestion performants. S'agissant de la dernière des recommandations prioritaires du CESE, elle exige la mise en place de coordinations à des niveaux territoriaux et institutionnels différents, à savoir le régional, l'intercommunal et l'interministériel.